



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### établissements

Question écrite n° 117706

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la décision du 8 août de l'ARS du Nord-Pas-de-Calais de transférer la gestion et l'exploitation de l'institut médico-adaptatif (IMA) de Montigny-en-Ostrevent à l'APEI (Association des parents d'enfants inadaptés) « Les Papillons Blancs » du Douaisis. Cette décision s'est faite au détriment de l'association « Aide d'Ostrevant », par ailleurs propriétaire des terrains et locaux (cette problématique étant remise à plus tard par l'ARS, l'article 4 de l'arrêté stipulant que « la dévolution du patrimoine affecté à l'exploitation de l'IMA sera déterminée, par arrêté ultérieur [...] »). Il lui demande de bien vouloir lui fournir des éléments sur cette décision de l'ARS qui suscite des interrogations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117706

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2011, page 9731

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)